

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MAIRIE DE PAVIE (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21320307800018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D AUCH

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE PAVIE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	50
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	51
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	54
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	55
B9 - Etat du personnel	57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	60
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	62
B11.2 - Liste des établissements publics créés	63
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	68
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	69
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	70

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2628

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2148717

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	851.04
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	827.98
3	Dépenses d'équipement brut / population	269.5
4	Encours de dette / population (2) (3)	574.08
5	DGF / population	102.36
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49.16 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	107.3767 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.55 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	69.3344 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-2.78 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 533 529,10	2 776 682,05	299 683,51	A1	542 836,46
Investissement	529 177,81	542 822,57	(3) 55 599,57	A2	69 244,33
Fonctionnement	2 004 351,29	2 233 859,48	(4) 244 083,94	A3	473 592,13

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 237 735,00	III + IV	142 038,00	B1	-95 697,00
Investissement	I 237 735,00	III	142 038,00	B2	-95 697,00
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	447 139,46
Investissement	A2 + B2	-26 452,67
Fonctionnement	A3 + B3	473 592,13

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 237 735,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
2017001	Opération d'équipement n° 2017001	1 541,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	37 041,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	173 888,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	25 265,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 142 038,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	142 038,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	808 166,00	834 618,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	237 735,00	142 038,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 69 244,33
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 045 901,00	1 045 901,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 416 528,13	2 175 936,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 240 592,13
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 416 528,13	2 416 528,13

TOTAL DU BUDGET (4)	3 462 429,13	3 462 429,13
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	74 431,00	37 041,00	12 739,00	12 739,00	49 780,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	627 703,00	173 888,00	416 422,00	416 422,00	590 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	57 473,00	26 806,00	279 085,00	279 085,00	305 891,00
Total des dépenses d'équipement		759 607,00	237 735,00	708 246,00	708 246,00	945 981,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	132 000,00	0,00	99 920,00	99 920,00	99 920,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		132 000,00	0,00	99 920,00	99 920,00	99 920,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		891 607,00	237 735,00	808 166,00	808 166,00	1 045 901,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	891 607,00	237 735,00	808 166,00	808 166,00	1 045 901,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 045 901,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	254 737,00	142 038,00	32 976,00	32 976,00	175 014,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	53 136,00	0,00	287 992,67	287 992,67	287 992,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 873,00	142 038,00	320 968,67	320 968,67	463 006,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	148 134,43	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	250 000,00	0,00	233 000,00	233 000,00	233 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes financières		398 134,43	0,00	333 650,00	333 650,00	333 650,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		706 007,43	142 038,00	654 618,67	654 618,67	796 656,67

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00

TOTAL	836 007,43	142 038,00	834 618,67	834 618,67	976 656,67
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	69 244,33
------------------------------------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 045 901,00
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	180 000,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	822 994,00	0,00	824 117,00	824 117,00	824 117,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 063 042,00	0,00	1 099 500,00	1 099 500,00	1 099 500,00
014	Atténuations de produits	42 836,00	0,00	34 296,00	34 296,00	34 296,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	277 196,94	0,00	237 115,13	237 115,13	237 115,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 206 068,94	0,00	2 195 028,13	2 195 028,13	2 195 028,13
66	Charges financières	43 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 252 568,94	0,00	2 236 528,13	2 236 528,13	2 236 528,13

023	Virement à la section d'investissement (4)	130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00

TOTAL	2 382 568,94	0,00	2 416 528,13	2 416 528,13	2 416 528,13
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 416 528,13
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	38 200,00	0,00	18 994,00	18 994,00	18 994,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	201 500,00	201 500,00	201 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	93 500,00	0,00	93 344,00	93 344,00	93 344,00
731	Fiscalité locale	1 394 205,00	0,00	1 428 978,00	1 428 978,00	1 428 978,00
74	Dotations et participations (3)	365 780,00	0,00	379 887,00	379 887,00	379 887,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	58 800,00	0,00	51 275,00	51 275,00	51 275,00
Total des recettes de gestion courante		2 138 485,00	0,00	2 173 978,00	2 173 978,00	2 173 978,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	240 592,13
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 416 528,13
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	180 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	99 920,00	0,00	99 920,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 541,00		1 541,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	49 780,00	0,00	49 780,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	590 310,00	0,00	590 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	304 350,00	0,00	304 350,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 045 901,00	0,00	1 045 901,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 045 901,00
-----------------------------------------------------	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	824 117,00		824 117,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 099 500,00		1 099 500,00
014	Atténuations de produits	34 296,00		34 296,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	237 115,13	0,00	237 115,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	0,00	500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		180 000,00	180 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 236 528,13	180 000,00	2 416 528,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 416 528,13
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	175 014,00	0,00	175 014,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	288 542,67	0,00	288 542,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		180 000,00	180 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100,00		100,00
Recettes d'investissement – Total		563 656,67	180 000,00	743 656,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	69 244,33
------------------------------------------------------------	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	233 000,00
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 045 901,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 994,00		18 994,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	201 500,00		201 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	93 344,00		93 344,00
731	Fiscalité locale	1 428 978,00		1 428 978,00
74	Dotations et participations (8)	379 887,00		379 887,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	51 275,00	0,00	51 275,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 958,00	0,00	1 958,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 175 936,00	0,00	2 175 936,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			240 592,13
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 416 528,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		891 607,00	237 735,00	0,00	808 166,00	808 166,00	0,00	808 166,00	1 045 901,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 431,00	37 041,00	0,00	12 739,00	12 739,00	0,00	12 739,00	49 780,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	627 703,00	173 888,00	0,00	416 422,00	416 422,00	0,00	416 422,00	590 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	55 932,00	25 265,00	0,00	279 085,00	279 085,00	0,00	279 085,00	304 350,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 541,00	1 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 541,00
Total des dépenses d'équipement		759 607,00	237 735,00	0,00	708 246,00	708 246,00	0,00	708 246,00	945 981,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 000,00	0,00		99 920,00	99 920,00		99 920,00	99 920,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		132 000,00	0,00	0,00	99 920,00	99 920,00	0,00	99 920,00	99 920,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		891 607,00	237 735,00	0,00	808 166,00	808 166,00	0,00	808 166,00	1 045 901,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 045 901,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		586 007,43	142 038,00	601 618,67	601 618,67	743 656,67
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 737,00	142 038,00	32 976,00	32 976,00	175 014,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	53 136,00	0,00	287 992,67	287 992,67	287 992,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 873,00	142 038,00	320 968,67	320 968,67	463 006,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	148 134,43	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes financières		148 134,43	0,00	100 650,00	100 650,00	100 650,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		456 007,43	142 038,00	421 618,67	421 618,67	563 656,67
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

69 244,33

Affectation au compte 1068 (8)

233 000,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					1 045 901,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		891 607,00	237 735,00	0,00	808 166,00	808 166,00	0,00	808 166,00	1 045 901,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 431,00	37 041,00	0,00	12 739,00	12 739,00	0,00	12 739,00	49 780,00
203	Frais d'études, recherche, développement	68 931,00	37 041,00		6 739,00	6 739,00	0,00	6 739,00	43 780,00
2051	Concessions, droits similaires	5 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	627 703,00	173 888,00	0,00	416 422,00	416 422,00	0,00	416 422,00	590 310,00
2111	Terrains nus	27 900,00	27 850,00		0,00	0,00	0,00	0,00	27 850,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	102 124,00	18 543,00		91 247,00	91 247,00	0,00	91 247,00	109 790,00
2131	Bâtiments publics	270 795,00	121 495,00		118 151,00	118 151,00	0,00	118 151,00	239 646,00
2138	Autres constructions	10 000,00	6 000,00		11 584,00	11 584,00	0,00	11 584,00	17 584,00
2151	Réseaux de voirie	160 000,00	0,00		134 000,00	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	2 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2157	Matériel et outillage technique	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	10 300,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	2 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 754,00	0,00		38 940,00	38 940,00	0,00	38 940,00	38 940,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	55 932,00	25 265,00	0,00	279 085,00	279 085,00	0,00	279 085,00	304 350,00
231	Immobilisations corporelles en cours	55 932,00	25 265,00		279 085,00	279 085,00	0,00	279 085,00	304 350,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 541,00	1 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 541,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'équipement		759 607,00	237 735,00	0,00	708 246,00	708 246,00	0,00	708 246,00	945 981,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	132 000,00	0,00		99 920,00	99 920,00		99 920,00	99 920,00
1641	Emprunts en euros	132 000,00	0,00		99 000,00	99 000,00		99 000,00	99 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		920,00	920,00		920,00	920,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		132 000,00	0,00	0,00	99 920,00	99 920,00	0,00	99 920,00	99 920,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		891 607,00	237 735,00	0,00	808 166,00	808 166,00	0,00	808 166,00	1 045 901,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

MAIRIE DE PAVIE (M57) - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2025

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2017001	SALLE DE SPECTACLE		21 046,64	1 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			21 046,64	1 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017001
LIBELLE : SALLE DE SPECTACLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		21 046,64	a	1 541,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	21 046,64	1 541,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	21 046,64	1 541,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 541,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		586 007,43	142 038,00	601 618,67	601 618,67	743 656,67
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	254 737,00	142 038,00	32 976,00	32 976,00	175 014,00
1322	Subv. non transf. Régions	96 348,00	48 520,00	13 354,00	13 354,00	61 874,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	8 588,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	141 701,00	93 518,00	11 622,00	11 622,00	105 140,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	53 136,00	0,00	287 992,67	287 992,67	287 992,67
1641	Emprunts en euros	53 136,00	0,00	287 992,67	287 992,67	287 992,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 873,00	142 038,00	320 968,67	320 968,67	463 006,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	148 134,43	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	93 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
10226	Taxe d'aménagement	55 134,43	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes financières		148 134,43	0,00	100 650,00	100 650,00	100 650,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		456 007,43	142 038,00	421 618,67	421 618,67	563 656,67
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		130 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 382 568,94	0,00	0,00	2 416 528,13	2 416 528,13	0,00	2 416 528,13	2 416 528,13
011	Charges à caractère général (3)	822 994,00	0,00	0,00	824 117,00	824 117,00	0,00	824 117,00	824 117,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 063 042,00	0,00		1 099 500,00	1 099 500,00		1 099 500,00	1 099 500,00
014	Atténuations de produits	42 836,00	0,00		34 296,00	34 296,00		34 296,00	34 296,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	277 196,94	0,00	0,00	237 115,13	237 115,13	0,00	237 115,13	237 115,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 206 068,94	0,00	0,00	2 195 028,13	2 195 028,13	0,00	2 195 028,13	2 195 028,13
66	Charges financières	43 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		46 500,00	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00		41 500,00	41 500,00
Total des dépenses réelles		2 252 568,94	0,00	0,00	2 236 528,13	2 236 528,13	0,00	2 236 528,13	2 236 528,13
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		130 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 416 528,13
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00
013	Atténuations de charges (2)	38 200,00	0,00	18 994,00	18 994,00	18 994,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	201 500,00	201 500,00	201 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	93 500,00	0,00	93 344,00	93 344,00	93 344,00
731	Fiscalité locale	1 394 205,00	0,00	1 428 978,00	1 428 978,00	1 428 978,00
74	Dotations et participations (2)	365 780,00	0,00	379 887,00	379 887,00	379 887,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	58 800,00	0,00	51 275,00	51 275,00	51 275,00
Total des recettes de gestion des services		2 138 485,00	0,00	2 173 978,00	2 173 978,00	2 173 978,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
Total des recettes réelles		2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	240 592,13
----------------------------------------------	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 416 528,13
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 382 568,94	0,00	0,00	2 416 528,13	2 416 528,13	0,00	2 416 528,13	2 416 528,13
011	Charges à caractère général (4)	822 994,00	0,00	0,00	824 117,00	824 117,00	0,00	824 117,00	824 117,00
6042	Achats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	7 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60612	Énergie - Électricité	105 000,00	0,00	0,00	92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
60613	Chauffage urbain	72 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
60622	Carburants	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60623	Alimentation	90 000,00	0,00	0,00	96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00
60624	Produits de traitement	7 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	16 000,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6068	Autres matières et fournitures	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
613	Locations	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
61524	Entretien bois et forêts	6 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	51 000,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6161	Multirisques	22 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
618	Divers	10 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	700,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	17 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 500,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6288	Autres services extérieurs	45 626,00	0,00		54 717,00	54 717,00	0,00	54 717,00	54 717,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 063 042,00	0,00		1 099 500,00	1 099 500,00		1 099 500,00	1 099 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	23 000,00	0,00		22 300,00	22 300,00		22 300,00	22 300,00
6411	Personnel titulaire	592 000,00	0,00		620 000,00	620 000,00		620 000,00	620 000,00
6413	Personnel non titulaire	92 400,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	333 000,00	0,00		355 000,00	355 000,00		355 000,00	355 000,00
6470	Autres charges sociales	22 642,00	0,00		17 200,00	17 200,00		17 200,00	17 200,00
014	Atténuations de produits	42 836,00	0,00		34 296,00	34 296,00		34 296,00	34 296,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
739211	Attribution de compensation	41 736,00	0,00		33 196,00	33 196,00		33 196,00	33 196,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	277 196,94	0,00	0,00	237 115,13	237 115,13	0,00	237 115,13	237 115,13
65311	Indemnités de fonction	46 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65315	Formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	29 364,00	0,00		15 341,00	15 341,00	0,00	15 341,00	15 341,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	36 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	53 772,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	8 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	100 010,94	0,00		14 190,00	14 190,00	0,00	14 190,00	14 190,00
65888	Autres	0,00	0,00		100 029,13	100 029,13	0,00	100 029,13	100 029,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 206 068,94	0,00	0,00	2 195 028,13	2 195 028,13	0,00	2 195 028,13	2 195 028,13
66	Charges financières	43 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		46 500,00	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00		41 500,00	41 500,00
Total des dépenses réelles		2 252 568,94	0,00	0,00	2 236 528,13	2 236 528,13	0,00	2 236 528,13	2 236 528,13
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		130 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00
013	Atténuations de charges (3)	38 200,00	0,00	18 994,00	18 994,00	18 994,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	36 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	2 200,00	0,00	994,00	994,00	994,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 000,00	0,00	201 500,00	201 500,00	201 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	7 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	73 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	35 000,00	0,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	62 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	93 500,00	0,00	93 344,00	93 344,00	93 344,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	11 500,00	0,00	10 344,00	10 344,00	10 344,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	32 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
731	Fiscalité locale	1 394 205,00	0,00	1 428 978,00	1 428 978,00	1 428 978,00
73111	Impôts directs locaux	1 302 384,00	0,00	1 337 504,00	1 337 504,00	1 337 504,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 371,00	0,00	16 174,00	16 174,00	16 174,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
73154	Droits de place	450,00	0,00	300,00	300,00	300,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	25 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
74	Dotations et participations (3)	365 780,00	0,00	379 887,00	379 887,00	379 887,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	160 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
741121	DSR des communes	60 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
741127	DNP des communes	37 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	333,00	333,00	333,00
744	FCTVA	9 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	11 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74758	Participation autres groupements	2 380,00	0,00	535,00	535,00	535,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	17 031,00	0,00	17 519,00	17 519,00	17 519,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7484	Dotation de recensement	4 869,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	9 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	58 800,00	0,00	51 275,00	51 275,00	51 275,00
752	Revenus des immeubles	33 500,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
75888	Autres	25 300,00	0,00	14 275,00	14 275,00	14 275,00
Total des recettes de gestion des services		2 138 485,00	0,00	2 173 978,00	2 173 978,00	2 173 978,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 138 485,00	0,00	2 175 936,00	2 175 936,00	2 175 936,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

MAIRIE DE PAVIE (M57) - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2025

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 380 400,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 380 400,00									
00001787905	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/01/2020	2020-01-01	10/10/2020	400 000,00	F		1,140	1,140	EURO	T	X Autres	N	A-1
102780226000020553101	CREDIT MUTUEL	31/03/2022	2022-08-03	28/02/2023	250 000,00	F		0,850	0,850	EURO	S	C	N	A-1
102780226000020553102	CREDIT MUTUEL	08/01/2019	2019-01-08	31/05/2019	300 000,00	F		1,620	1,620	EURO	T	X Autres	N	A-1
51019919111	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/09/2005	2005-09-01	05/09/2006	100 000,00	F		3,500	3,500	EURO	A	C	N	A-1
51025463014	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	06/02/2006	2006-02-06	05/06/2007	130 000,00	F		2,400	2,400	EURO	A	C	N	A-1
51078043467	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	14/12/2010	2010-12-14	10/06/2012	90 000,00	F		3,200	3,200	EURO	A	C	N	A-1
51214548801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	68 600,00	F		4,004	4,004	EURO	A	C	N	A-1
51214612801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	62 800,00	V		4,004	4,004	EURO	A	C	N	A-1
MIN243374EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/10/2006	2006-10-02	01/05/2007	650 000,00	F		4,630	4,630	EURO	A	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON278743EUR	LA BANQUE POSTALE	19/12/2012	2012-12-19	01/03/2014	100 000,00	F		4,170	4,170	EURO	A	C	N	A-1
MON281951EUR	LA BANQUE POSTALE	17/12/2013	2013-12-17	01/03/2015	100 000,00	F		3,690	3,690	EURO	A	C	N	A-1
MON501953EUR	LA BANQUE POSTALE	03/12/2014	2015-02-01	01/06/2015	129 000,00	F		2,090	2,090	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 380 400,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

MAIRIE DE PAVIE (M57) - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2025

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 508 671,63					98 518,39	39 731,03	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 508 671,63					98 518,39	39 731,03	0,00	0,00
00001787905	N	0,00	A-1	324 720,17	15,75	F	1,140	18 931,66	3 621,06	0,00	0,00	
10278022600020553101	N	0,00	A-1	226 864,92	18,00	F	0,850	11 715,55	1 903,51	0,00	0,00	
10278022600020553102	N	0,00	A-1	223 440,68	14,25	F	1,620	14 056,45	3 534,63	0,00	0,00	
51019919111	N	0,00	A-1	6 798,13	1,00	F	3,500	6 798,13	237,93	0,00	0,00	
51025463014	N	0,00	A-1	14 655,52	2,00	F	2,400	7 327,74	0,00	0,00	0,00	
51078043467	N	0,00	A-1	38 102,28	7,00	F	3,200	4 942,55	1 219,27	0,00	0,00	
51214548801	N	0,00	A-1	23 965,06	9,00	F	3,250	2 264,16	959,56	0,00	0,00	
51214612801	N	0,00	A-1	21 938,85	9,00	V	2,620	2 072,73	878,43	0,00	0,00	
MIN243374EUR	N	0,00	A-1	516 848,70	32,00	F	4,250	7 800,82	23 930,09	0,00	0,00	
MON278743EUR	N	0,00	A-1	26 666,63	4,00	F	4,170	6 666,67	1 112,00	0,00	0,00	
MON281951EUR	N	0,00	A-1	39 520,69	5,00	F	3,690	7 341,93	1 458,31	0,00	0,00	
MON501953EUR	N	0,00	A-1	45 150,00	5,25	F	2,090	8 600,00	876,24	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 508 671,63					98 518,39	39 731,03	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 508 671,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	5 488 452,01	1 987 231,73	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 488 452,01	1 987 231,73										36 759,46	53 704,42	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 02 PRET LOCATIF USAGE SOCIAL 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 825,00	12 432,90	38,00	A	F	2,850	F		2,850	A-1	EURO	354,34	185,60	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLAI 0 1PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION 1 LOGT RUE DES SOURCES	TPG CDC	105 000,00	39 820,62	28,00	A	F	2,050	F		2,050	A-1	EURO	816,32	1 066,98	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 3 LOGTS RUE DES SOURCES	TPG CDC	269 000,00	103 258,97	28,00	A	F	2,850	F		2,850	A-1	EURO	2 942,88	2 459,69	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2006	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 2 LOGTS 8 & 10 AV DES PYRENEES	TPG CDC	107 031,00	40 525,98	22,00	A	F	3,250	F		3,250	A-1	EURO	1 317,09	1 289,92	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	C	PLUS 02 PRET LOCATIF 2 LOGTS	TPG CDC	25 000,00	8 769,22	24,00	A	F	2,750	F	2,750	A-1	EURO	241,15	262,80		
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	TPG CDC	86 144,00	42 202,32	48,00	A	F	2,600	F	2,600	A-1	EURO	1 097,26	451,87		
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PLUS 02 PRET LOCAIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	TPG CDC	503 416,00	244 308,46	38,00	A	F	2,600	F	2,600	A-1	EURO	6 352,02	3 844,68		
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PAM 17 PAM LA CHAPELLE	TPG CDC	390 000,00	176 684,51	18,00	A	F	0,690	F	0,690	A-1	EURO	1 219,12	9 252,64		
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	GPLAR 03 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT	TPG CDC	123 487,51	57 751,79	33,00	A	F	1,479	F	1,479	A-1	EURO	854,21	1 370,21		
SA GASCONNE D'HLM	2022	C	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	250 634,23	114 176,56	21,00	A	F	2,950	F	2,950	A-1	EURO	3 368,21	4 002,99		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2011	X Autres	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 4 LOGTS	TPG CDC	20 000,00	1 548,26	27,00	A	F	2,600	F	2,600	A-1	EURO	13,75	39,02		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	X Autres	PTHPE 02 THPE 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 627,00	9 666,27	21,00	A	F	1,700	F	1,700	A-1	EURO	195,09	383,28		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	C	PLUS 02 PRET LOCATIF 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	310 373,00	109 526,67	21,00	A	F	2,600	F	2,600	A-1	EURO	2 847,69	3 986,52		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2007	X Autres	GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID H	TPG CDC	166 462,59	7 331,72	6,00	A	F	1,420	F	1,420	A-1	EURO	104,11	1 179,29		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2015	C	GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID	TPG CDC	180 069,15	30 048,44	11,00	A	F	3,200	F	3,200	A-1	EURO	310,66	4 359,12		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2012	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	200 000,00	14 916,62	29,00	A	F	0,540	F	0,540	A-1	EURO	80,55	476,53		
SA GASCONNE HLM DU GERS	2013	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	32 000,00	2 539,16	39,00	A	F	0,450	F	0,450	A-1	EURO	11,43	59,70		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM GERS	2006	C	PLUS 01 PRET LOCATIF RUE MARRAST	TPG CDC	617 552,53	47 984,18	29,00	A	F	1,350	F		1,350	A-1	EURO	647,79	1 362,81	
SA GASCONNE HLM GERS	2012	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	107 000,00	8 839,81	39,00	A	F	1,340	F		1,340	A-1	EURO	118,45	174,05	
SA HLM ALTEAL	2019	C	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	234 000,00	103 251,38	35,00	A	F	0,300	F		0,300	A-1	EURO	309,75	2 802,29	
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLAI02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	72 000,00	32 675,55	45,00	A	F	0,300	F		0,300	A-1	EURO	98,03	679,30	
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	234 000,00	105 126,69	35,00	A	F	1,100	F		1,100	A-1	EURO	1 156,39	2 478,72	
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	72 000,00	33 252,84	45,00	A	F	1,100	F		1,100	A-1	EURO	365,78	575,07	
SA HLM ALTEAL	2019	F	PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST	TPG CDC	28 000,00	14 000,00	35,00	A	R	1,100	R		1,100	A-1	EURO	154,00	0,00	
SA HLM ALTEAL	2021	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	974 838,00	470 416,52	38,00	A	F	1,800	F		1,800	A-1	EURO	8 467,50	8 731,45	
SA HLM ALTEAL	2021	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION LA CHAPELLE	TPG CDC	190 992,00	93 087,11	48,00	A	F	1,800	F		1,800	A-1	EURO	1 675,57	1 237,06	
SA HLM ALTEAL	2021	C	PHBB 04 LA CHAPELLE	TPG CDC	130 000,00	63 089,18	38,00	A	F	2,600	F		2,600	A-1	EURO	1 640,32	992,83	
TOTAL GENERAL					5 488 452,01	1 987 231,73										36 759,46	53 704,42	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	90 463,88
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	138 249,42
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	228 713,30
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 175 936,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	10,51

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					46 417,00
65748	35	SUBVENTION 2025	ASSOC DEVELOPPEMENT DES ARTS	Association	400,00
65748	36	SUBVENTION 2025	ALEGRIA FLAMENCA	Association	600,00
65748	37	SUBVENTION 2025	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 800,00
65748	38	SUBVENTION 2025	AQUARELLEMENT	Association	150,00
65748	39	SUBVENTION 2025	ASSOC DEVELOPPEMENT SOINS PALLIATIFS	Association	100,00
65748	40	SUBVENTION 2025	AFSEP ASSO DES SCLEROSES EN PLAQUES	Association	100,00
65748	41	SUBVENTION 2025	APE LES PTITS PAVIENS	Association	250,00
65748	42	SUBVENTION 2025	ADOT 32	Association	100,00
65748	43	SUBVENTION 2025	AVENIR ET TRADITIONS DE PAVIE	Association	2 000,00
65748	44	SUBVENTION 2025	BANQUE ALIMENTAIRE DU GERS	Association	100,00
65748	45	SUBVENTION 2025	BASKET JEUNESSE ATHLETIQUE PAVIE	Association	900,00
65748	48	SUBVENTION 2025	CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT D	Etablissement de droit public	500,00
65748	49	SUBVENTION 2025	STE DE CHASSE DE PAVIE	Association	400,00
65748	50	SUBVENTION 2025	ASSOCIATION GENERATIONS MOUVEMENT	Association	300,00
65748	52	SUBVENTION 2025	ECOLE DE MUSIQUE DE PAVIE	Association	10 000,00
65748	53	SUBVENTION 2025	FOOTBALL CLUB PAVIEN	Association	8 501,00
65748	54	SUBVENTION 2025	FOYER RURAL	Association	1 850,00
65748	55	SUBVENTION 2025	LE GUIDON PAVIEN	Association	100,00
65748	56	SUBVENTION 2025	JUDO CLUB PAVIEN	Association	900,00
65748	57	SUBVENTION 2025	LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	400,00
65748	58	SUBVENTION 2025	LA LIGUE FALEP	Association	250,00
65748	59	SUBVENTION 2025	ASSOCIATION OUTIL EN MAIN D AUCH	Association	150,00
65748	60	SUBVENTION 2025	ASSO PAVIE TRAIL COURSE NATURE	Association	400,00
65748	62	SUBVENTION 2025	ASSOCIATION PLUIE DE TISSUS	Association	250,00
65748	63	SUBVENTION 2024	PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
65748	64	SUBVENTION 2025	RANDO PAVIE	Association	5 366,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	65	SUBVENTION 2025	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	100,00
65748	67	SUBVENTION 2025	ATHLETIC CLUB AUSCITAIN LE SOUFFLE DU GERS	Association	150,00
65748	69	SUBVENTION 2025	TRAD ENVIE	Association	4 000,00
65748	71	SUBVENTION 2025	VOLANT CLUB PAVIEN	Association	400,00
65748	72	SUBVENTION 2025	COMITE DES FETES	Association	3 500,00
65748	74	SUBVENTION 2025	LES FADAS GASCONS	Association	750,00
65748	75	SUBVENTION 2025	ASSOCIATION PETANQUE PAVIENNE	Association	850,00
65748	76	SUBVENTION 2025	SECOURS CATHOLIQUE	Association	100,00
65748	77	SUBVENTION 2025	TELETHON - COMITE DES FETES PAVIE	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	1,00	6,00	4,71	1,00	5,71
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,91	0,00	0,91
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	4,00	18,00	12,45	3,48	15,93
Adjoint technique territorial	C	5,00	3,00	8,00	4,65	2,48	7,13
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	1,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	1,86	0,00	1,86
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	2,00	2,00	0,98	0,00	0,98
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,73	0,00	0,73
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,25	0,00	0,25
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		20,00	8,00	28,00	20,00	4,48	24,48

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM	448	0,00	A Autres	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	A
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	376	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie de Pavie Place de la mairie 32550 PAVIE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
18/07/2006 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 2 LOGTS 8 & 10 AV DES PYRENEES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	56 037,15
24/07/2006 - PLUS 01 PRET LOCATIF RUE MARRAST	SA GASCONNE HLM GERS		TPG CDC	57 659,77
01/02/2007 - GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID H	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	7 596,28
07/07/2008 - PLUS 02 PRET LOCATIF 2 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	11 853,83
25/03/2010 - PTHPE 02 THPE 4 LOGTS LA FONTAINE	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	11 411,59
25/03/2010 - PLUS 02 PRET LOCATIF 4 LOGTS LA FONTAINE	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	140 670,82
19/09/2011 - PLUS 02 PRET LOCATIF USAGE SOCIAL 4 LOGTS LA FONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	20 163,38
19/09/2011 - PLAI 0 1PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION 1 LOGT RUE DES SOURCES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	51 916,08
19/09/2011 - PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 3 LOGTS RUE DES SOURCES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	148 329,00
21/09/2011 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 4 LOGTS	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	2 134,19
17/12/2012 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	16 074,66
17/12/2012 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA GASCONNE HLM GERS		TPG CDC	11 289,32
05/02/2013 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	2 762,75
01/02/2015 - GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	34 783,03
18/09/2019 - PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	108 611,87
18/09/2019 - PLAI02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	34 881,63
18/09/2019 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	126 072,62
18/09/2019 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	41 972,20
18/09/2019 - PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	19 236,00
01/03/2020 - GPLAR 03 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	72 551,83
10/12/2021 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	73 261,16
10/12/2021 - PLUS 02 PRET LOCAIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	381 122,35
10/12/2021 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	645 092,32
10/12/2021 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION LA CHAPELLE	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	138 130,88
10/12/2021 - PHBB 04 LA CHAPELLE	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	98 419,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/12/2021 - PAM 17 PAM LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	187 272,66
01/02/2022 - PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA GASCONNE D'HLM		TPG CDC	151 427,08
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SICTOM CENTRE			2 663,00
SYNDICAT TERRITOIRES ENERGIE GERS			280,00
EPCI			
CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE			1 500,00
Autres organismes de regroupement			
CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU GERS			4 300,00
ASSOCIATION MAIRES DU GERS			1 000,00
MISSION LOCALE POUR L EMPLOI			200,00
ASSOCIATION CREATION PNR			2 663,00
CAUE 32			750,00
FONDATION DU PATRIMOINE			200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	LOTISSEMENT BELVEDERE			21320307800091		oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	69 244,33	69 244,33
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-95 697,00	-95 697,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-26 452,67	-26 452,67

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	233 000,00	233 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-26 452,67	-26 452,67
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	206 547,33	206 547,33

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	99 000,00	99 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	280 100,00	280 100,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	181 100,00	181 100,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		99 000,00	99 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		99 000,00	99 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	99 000,00	99 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		280 100,00	III 280 100,00
Ressources propres externes de l'année (a)		100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	55 000,00	55 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	45 000,00	45 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		180 100,00	180 100,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100,00	100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	180 000,00	180 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	2 764 000,00	0,00	62,08 0	0,00	1 715 891,00	0,00
TFPNB	58 400,00	0,00	99,89 0	0,00	58 336,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	106 700,00	0,00	14,39	0,00	15 354,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2025

Présenté par Jean-Michel BLAY, Maire (1),

A PAVIE, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A Pavie, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

AUTIE Jean-Marc	
BESSE Karine	
BLAY Jean-Michel	
BRUNEL Isabelle	
CARAYOL Claudine	
DAREUX Martine	
DENEITS Alexandre	
DUTREY Géraldine	
FAUBEC Jacques	
GABRIEL Jacques	
KHABBAL Radouane	
LALANNE-BAJON Brigitte	
MASURE Pierre	
REGNAUT Jean-Marc	
SAGOT Alexandra	
SENTEX Philippe	
SICARD Ludovic	
VERDIER Marie-Christine	
ZAMPIERI Eric	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Jean-Michel BLAY, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : 19
 Pour : 19
 Contre : 1
 Abstentions : —

Date de convocation : 20/03/2025

Présenté par le Maire,
 A Pavie, le 03/04/2025

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire
 A Pavie, le 03/04/2025
 Les membres du conseil municipal,

AUTIE Jean-Marc	
BESSE Karine	
BLAY Jean-Michel	
BRUNEL Isabelle	
CARAYOL Claudine	
DAREUX Martine	
DENEITS Alexandre	
DUTREY Géraldine	
FAUBEC Jacques	
GABRIEL Jacques	
KHABBAL Radouane	
LALANNE-BAJON Brigitte	
MASURE Pierre	
REGNAUT Jean-Marc	
SAGOT Alexandra	
SENTEX Philippe	
SICARD Ludovic	
VERDIER Marie-Christine	
ZAMPIERI Eric	